



# L'ÉGALITÉ

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE



## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

*Prix de l'abonnement payable d'avance.*

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
—	Six mois . . . . .	7 00
Coutre-mer.	Un an . . . . .	15 00
—	Six mois . . . . .	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant A. LEMOINE.

Directeur-Rédacteur, G. WINTREBERT

*Prix des insertions.*

Fait divers . . . . .	1 fr 00
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30	
Réclames, la ligne. . . . .	0 75

ABONNEMENT AUX ANNONCES: 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numéro

## ÉLECTION AU CONSEIL GENERAL DU 11 MARS 94.

**CANDIDAT  
républicain démocrate indépendant  
GEORGES WINTREBERT  
avocat, ancien magistrat, ancien maire de Calais**

### Des Hommes nouveaux S. V. p.

La période électorale bat son plein, dans onze jours le suffrage universel désignera celui de nos concitoyens qui sera appelé à remplacer le conseiller général Letournoux et malgré cela, comme sœur Anne nous ne voyons rien venir.

Pourquoi donc les personnes autorisées du pays ne posent-elle pas leur candidature ? Par une indifférence dont on regrette souvent les conséquences.

Aux situations nouvelles, il faut des hommes hommes nouveaux des candidats repoussant tout esprit de coterie tout esprit de parti, des hommes bien décidés à ne pas faire comme les mouvements de Panurge, à ne pas lever la main quand et parce que M. Dupont ou M. Mazier la lève, des hommes ne cherchant que leur bon sens et leur conscience pour guide de leurs votes.

Ce qui fait la faiblesse du conseil actuel, c'est sa division, ce qui doit faire la force du Conseil prochain c'est l'union dans le travail et dans l'examen des propositions sans rechercher quels en sont les auteurs.

Sinon, point n'est besoin de tant de conseillers généraux, on pourrait les réduire aux chefs de partis et même à un seul: celui à qui un scrutin donnerait la préférence, la majorité.

Il faut des hommes qui, quoi qu'amis du gouvernement de la colonie, soient

bien décidés à rompre une lance avec lui, le jour où il méconnaîtrait les intérêts de nos co-citoyens, au mépris des lois et règlements qui lui permettraient d'agir autrement.

On nous reprochera peut-être de vouloir créer un autre parti, un troisième. Eh bien soit ! mais le bon droit et la sagesse sont de notre côté si celui-là qui est basé sur la raison est assez fort pour détruire tous les autres. Ce troisième parti sera celui de la force, de l'union, de la concorde, du travail sage et intelligent.

Certes, nous n'avons pas la pensée de vouloir éliminer du Conseil des hommes intelligents qui y sont et ont acquis de l'expérience, nous voulons seulement apaiser leur haine et leur rancunes par la présence de collègues nouveaux qui leur diront: Vos mandants ne vous ont pas donné leurs pouvoirs pour vous quereller, ils vous l'ont donné pour faire triompher leurs intérêts dans la limite du possible, et peur y arriver vous n'avez pas trop de tout votre temps.

L'adage belge: l'union fait la force la morale de La Fontaine: toute puissance est faible à moins que d'être unie doivent guider les électeurs dans le choix des candidats.

Un conseil général homogène sera bien mieux écouté par l'administration par le Gouvernement, si des difficultés se présentent si des revendications

deviennent nécessaires.

Dans les questions délicates comme celles qui se présentent pour l'équilibre du budget, les responsabilités seront moins lourdes, si les votes sont exemptes de toute recherche de popularité ou de toute crainte de lui porter atteinte.

Il ne faut plus que des conseillers généraux aussi populaires qu'ils soient ou qu'ils se croient être, perdent le temps de leurs collègues en émettant des vœux qui n'ont d'autre but que de faire rire l'auditoire et dont ils se chargent parceque ceux de leur parti n'oseraient les proposer.

Non, on ne doit plus se rendre à l'assemblée générale pour rigoler à l'entente des drôleries du père Norgeot qui gâte les bonnes propositions qu'il peut faire par celles qui sont de mauvais goût.

Les séances au conseil général ne sont pas des comédies dans lesquels on doit réservé une place au grand premier comique.

Ah ! le poste n'est pas enviable, et il faut une certaine dose de dévouement pour le rechercher.

On s'y fait des ennemis, jamais d'amis !

Ceux dont, pour l'intérêt général, on a lésé les intérêts particuliers forment la bande toujours grossissante des mécontents, ceux à qui les circonstances ont permis de rendre service trouvent



qn'il n'en a rien coûté à leur bienfaiteur. C'est pour cette raison qu'on ne doit pas avoir de fausse honte à se présenter et que même, en cas d'échec, il reste encore au candidat l'honneur d'avoir offert ses services à ses concitoyens, la satisfaction de n'être pas exposé un jour à un reproche d'insouciance.

C'est sous l'influence de ces idées que notre rédacteur en chef nous a autorisé à insérer son nom en tête de notre première page, sous réserves de retirer sa candidature si une autre sérieusement indépendante et utile se présentait.

S'il est élu, on ne le verra pas oublier son programme qu'il fera connaître ultérieurement par une profession de foi loyale et sincère, on ne le verra pas accepter des compromissions avec un parti et passer ensuite à l'ennemi avec une arme semblable à celle de M. Prudhomme laquelle avait un tranchant pour combattre un principe et un autre pour le défendre.

On ne le verra pas faire à une ou deux années d'intervalle des vœux diamétralement opposés suivant qu'ils visent l'intérêt d'un adversaire devenu ensuite son coreligionnaire politique.

C'est pour faire triompher ces idées qu'il croit justes que, quelque soit le résultat du scrutin fondé en dehors de toute idée de candidature à laquelle les circonstances seules ont donné le jour, l'Égalité continuera à vivre pour aider de conseils qu'elle croira justes et sages ceux dont M. George Wintrebent deviendra le collègue ou tout au moins auxquels il aura offert son modeste concours.

Nous le recommandons aux suffrages de nos concitoyens sans distinction aux cris de:

Place aux hommes nouveaux  
Vivent les Saint-Pierrais Acadiens!  
Vive la Colonie!  
Vive la République!

M. Lepauloue se présente aux élections partielles du 11 mars comme candidat indépendant.

En cas d'échec de M. Wintrebent, nous souhaitons bonne chance au candidat qui repousse toute attache avec les partis Dupont et Mazier.

Nous aurions préféré cependant que M. Norgeot ne lui promît pas de travailler pour lui en échange de l'engagement de ne pas voter pour M. Mazier, comme président du conseil général.

En matière d'indépendance telle que nous l'entendons, il faut tout ou rien.

M. Wintrebent ne s'engagera à rien, il ne fera aucune démarche, il ne s'occupe pas son élection, il s'offre aux électeurs.

On nous dit que M. Lefèvre, premier adjoint faisant fonctions de Maire doit se porter aux élections partielles du 11 mars en concurrence avec notre candidat indépendant. Cela nous surprend d'autant plus que M. Lefèvre manifestait dernièrement en public à M. Wintrebent le vif désir de le voir siéger sous peu au conseil général.

Notre candidat ne plaît pas davan-

tage à M. Norgeot qui a fait plusieurs démarches au près de lui pour lui faire retirer sa candidature.

Décidément les partis se défendent comme des diables dans des bénitiers et ne paraissent pas décidés à mettre fin à leurs luttes ridicules.

Malheur à qui cherche à la détruire pour le bien du pays, celui là ils s'efforcent de l'empêcher d'occuper une place au sein de l'assemblée générale. Triste ! triste ! MM. Norgeot et Lefèvre se promettent peut-être de rééditer au conseil général leurs violents dialogues peu parlementaires du conseil municipal.

Il faut avouer que s'il est vrai que les divertissements n'abondent pas ici il y a des personnes qui choisissent drolement le moyen de s'en procurer.

Le 26, il y avait à l'église une conférence faite par le supérieur ecclésiastique pour les hommes.

Certaines personnes y sont allées pour rigoler et se moquer de Monseigneur Tibéry.

Est-ce bien le lieu et l'occasion ? Nous ne le pensons pas ! on ne se moque pas ainsi des gens et quand le supérieur ecclésiastique leur a dit : « Croyez-vous que je suis ici pour m'amuser et que je n'aimerais pas mieux, au lieu geler en chaire, être au coin de mon feu à lire un livre amusant » il a eu parfaitement raison. Il a fait preuve en laissant échapper ce cri du cœur, d'une franchise que nous ne saurions trop approuver.

Allons Messieurs, si les sermons de Monseigneur Tibéry ne vous plaisent pas, n'allez pas à l'église, et si vous voulez vous divertir, payez-vous une autre distraction que la tête et les paroles du prêtre et surtout ne vous moquez pas ainsi impunément de lui.

Certes, on se souvient que nous n'avons pas toujours approuvé les actes de M. Tibéry; cela nous donne plus d'autorité pour critiquer les fautes commises à son endroit et les relever dans l'impartialité qui guidera toujours "l'Égalité".

Dans son audience du 22 courant, le tribunal de paix a débouté M. Norgeot de son opposition à l'inscription sur les listes électorales de deux de nos concitoyens qui, d'après lui, étaient domiciliés ailleurs.

Le jugement parfaitemment motivé est conforme à une jurisprudence constante.

Pourquoi diable M. Norgeot veut-il réduire le nombre des électeurs, il n'y en a jamais de trop pour faire un bon choix de représentants, car si parfois les électeurs étaient plus nombreux, moins d'erreurs seraient commises.

Ayez toujours du papier dans vos poches  
On ne sait pas ce qui peut arriver.

Certains journaux ont à ce sujet une réputation particulière *sui generis* suivant l'emploi auquel on les destine.

Voici un nouvel emploi, il est russe et original.

Le directeur d'un grand journal de

Saint-Pétersbourg vient d'avoir l'idée lumineuse d'imprimer sa feuille sur du papier genre papier à cigarettes.

Il paraît que le succès a répondu pleinement à l'innovation; on ne fume plus que ce journal.

Doit-on quand on est dans le commerce faire faire ses inimités personnelles !

Nous nous posons cette question à propos d'un fait qui se serait passé dans la banlieue St-Pierraise.

On était attablé ! On avait commandé quand la patronne de l'établissement vint prier de déguerpir en posant le dilemme suivant :

« Par la porte ou par la fenêtre »

Evidemment on choisit par la porte; mais n'eut-il pas mieux valu, dans la circonstance, que l'hôtesse oubliait les injures faites au duc d'Orléans ?

Samedi dernier à 10 h 1/2 du soir plusieurs de nos concitoyens furent intrigués par un coup continu de sifflet semblant provenir d'un endroit éloigné à cause de la faiblesse du bruit.

On attribua ce bruit à un signal d'alarme d'un bateau à vapeur qui devait se trouver au large dans la direction de la pointe blanche.

L'agent Laisney en ayant prévenu M. le commissaire de police, ce dernier se rendit au bureau du port pour correspondre avec Galantry par le téléphone. Cet instrument ne marchait pas, aussi renonça-t-on aux recherches à l'exception de l'agent Laisney qui se rendit au cap noir.

Le lendemain matin, l'enquête ouverte par le commissaire de police apprit que c'était le Progrès qui avait fait ce bruit à la cale du commerce et voici comment :

La neige et le poudrin qui tombaient s'étaient arrêtés sur le cordon de la soupape et s'y étaient gelés.

Leur poids grossissant petit à petit avait fini par ouvrir légèrement la soupape et comme le Progrès était encore en pression le sifflet marchait tout seul.

O poudrin voila bien de tes coups !

Nous voudrions qu'en pareille circonstance notre diligent commissaire de police se trompât toujours de même façon,

Dans son audience du 20 courant le conseil d'appel a rendu un arrêt important pour la colonie dans une affaire intentée par le syndic de la faillite Gazengel à la maison Riotteau et fils.

L'arrêt que nous publierons, sitôt que possible, décide, conformément aux conclusions de M<sup>a</sup> Wintrebent avocat du syndic, que le contrat de vente de morues pour la campagne ne saurait préjudicier aux droits des créanciers sur les produits de pêche aux termes de l'ordonnance de 1825, c'est-à-dire aux droits de ceux qui ont mis l'embarcation en état de prendre la mer.

## L'interpellation Lockroy.

Au cours de son interpellation, M. Lockroy a fait connaître un fait saisissant, c'est que la marine soustrait à la loi militaire et à la défense nationale 50,000 jeunes gens, inscrits maritimes qu'elle ne peut employer.

Comment cela se peut-il faire ?

C'est bien simple, dit M. Lockroy. Il y a 80,000 inscrits maritimes en dehors des 20,000 qui sont inscrits sur l'escale.

Vienne le jour de la déclaration de guerre, la marine ne peut employer que 30,000 d'entre eux, et la preuve c'est qu'il n'y a que 30,000 sacs d'habillement dans nos cinq grands ports militaires.

Que deviennent donc les 50,000 autres ?

Le ministre de la guerre ne pourra pas les appeler, puisqu'ils appartiennent à l'inscription maritime; ils resteront donc chez eux, au bord de l'eau, pendant la guerre, comme le fait s'est produit en 1870.

Et M. Lockroy s'écrie dans un mouvement pathétique.

Comment ! nous croyons que la France est assez en péril pour soumettre tous nos enfants à la terrible servitude militaire; au salut du pays nous sacrifices la chair de notre chair, le sang de notre sang. Nous obligeons l'Eglise à envoyer sous les drapeaux ses séminaristes, l'université ses docteurs et, pendant ce temps-là, tranquillement, le ministère de la marine, dans un intérêt administratif, soustrait à la défense nationale l'équivalent de deux corps d'armée ! (Applaudissements).

Le fait dénoncé par M. Lockroy est grave, et dans ses conséquences, le contre-coup peut s'en répercuter jusqu'à Saint-Pierre.

Si, comme l'affirme M. Lockroy, le ministère de la marine stérilise 50,000 inscrits maritimes, on peut se demander si les sacrifices accomplis par la métropole sous forme de primes à la grande pêche pour former des équipages ont leur raison d'être.

Le jour où il sera prouvé qu'en cas de guerre la marine a plus de marins qu'il ne lui faut, qu'elle ne sait que faire de 50,000 inscrits, puisqu'elle n'a besoin que de 30,000, ce jour-là la question des primes d'encouragement recevra un rude atout.

Voilà pourquoi à l'heure où l'attention du monde officiel est éveillée par le cri d'alarme jeté par M. Lockroy, nous voudrions que nos concitoyens s'émeuvent du danger que courre leur industrie et par d'heureux choix au conseil général, se préoccupent de l'avenir et prennent la cause des inscrits maritimes qui, si tous ne sont pas soumis au service militaire, sont tenus tous cependant à des obligations qui rachètent leur immunité.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

du 22 février.

Une seule affaire au rôle;

C'est celle du sieur C.... prévenu d'avoir, à St-Pierre, dans la soirée du 13 Février dernier, outragé les gendarmes Thué et Ricord, agent de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions en leur adressant les propos suivants: «si vous voulez connaître

mon identité regardez dans ma montre, espèce de brutes que vous êtes;» d'avoir dans les mêmes conditions de temps et de lieu: 1<sup>e</sup> été trouvé en état d'ivresse manifeste sur la voie publique; 2<sup>e</sup> d'avoir été l'auteur de bruit et de tapage injurieux et nocturne troubant la tranquillité des habitants. Délit et contraventions prévus et punis par les articles 224 du code pénal § 1 de la loi du 20 Février 1873 et 479 § 8 du même code.

L'inculpé est défendu par Me Georges Wintreberty avocat.

L'honorable organe du ministère public justement soucieux du respect dû aux agents de la force publique soutient la prévention.

Me Wintreberty plaide l'irresponsabilité du délit par suite de l'ivresse manifeste justement reprochée à son client. Il établit par d'excellents certificats que ce jeune homme a obtenu des différents patrons qui l'ont occupé qu'il est un bon citoyen qui loin de vouloir outrager les gendarmes serait le premier, le cas échéant, à leur prêter main forte s'il en était requis.

Le conseil d'appel condamne C... à 16 francs d'amende pour outrages

1 franc d'amende pour ivresse

11 francs d'amende pour tapage et pour délit d'outrage fait bénéficiant le prévenu de la loi Béranger conformément aux conclusions du défenseur qui voulait éviter toute souillure au casier judiciaire de C...

### TRIBUNE PUBLIQUE

Monsieur le directeur-rédacteur de "l'Égalité"

Monsieur,

Permettez-moi d'adresser à votre estimable journal quelques réflexions au sujet de la crise monétaire actuelle, qui quoiqu'ennuyeuse pour le commerce local ne peut causer aucune influence fâcheuse aux relations du travail et du Capital.

Le système monétaire des îles St-Pierre et Miquelon basé sur ce fait que la monnaie quoique le seul instrument d'échange ayant un pouvoir libératoire légal n'est qu'une monnaie nominale dans nos îles, et que la presque totalité des transactions s'opèrent avec les monnaies étrangères, est le seul possible si le commerce y apporte tous les tempéraments que comporte l'usage d'un instrument qui fluctuant sur les marchés voisins doit par contre produire le même effet sur le notre et établir sa valeur intrinsèque sur la situation des villes qui nous fournissent les métaux précieux.

Sans vouloir prendre la défense de la piastre mexicaine rappellez-vous un instant que notre colonie enclavée dans des possessions se servant toutes du dollar comme instrument de leurs échanges est obligée, par la loi inéluctable faite aux petits par les grands, aux faibles par les forts, de servir d'une monnaie qui n'est pas la sienne et qui ne possède pas le pouvoir libératoire légal.

Une preuve certaine que la monnaie nationale ne peut se maintenir ici qu'à l'état nominal, c'est que le Trésor Colonial qui en a importé plus de dix millions de francs depuis la réprise de possession n'a pu en conserver que fort peu dans la circulation de nos îles et que, par suite, toutes les transactions se font en monnaies étrangères.

Une autre cause qui discréditerait l'usage de nos monnaies de France est basé sur ce fait que les étrangers ne pour-

raient les accepter qu'à des valeurs absolument réduites qui troubleraient les cours des denrées que nous importons des Etats-Unis et de la Nouvelle-Ecosse.

Partisan convaincu de l'utilité d'une circulation monétaire étrangère dans notre colonie, j'admet que la piastre mexicaine quelque étant un instrument incommodé doit être gardée à des conditions qui ne peuvent pas en rendre le maintien onéreux aux habitants.

New-York un des marchés les plus importants du monde côte la piastre à 52 cents. Cette pièce arrivée à St-Pierre peut donc coûter 2 fr. 90 tous frais compris.

Il n'est pas exorbitant, ce me semble de donner à l'importateur le minimum bénéfice de 0 fr. 40 par pièce, pour ses peines et soins. Le taux de 3 fr pour la pièce mexicaine est donc tout indiqué car à ce prix elle ne peut devenir gênante et elle aura l'avantage de rester dans la circulation beaucoup plus aisément que le dollar d'argent Américain ou Canadien.

Les partisans de la valeur de 2 fr. 70 pour cette piastre n'ignorent pas que Paris la côte 2 fr. 85, Londres 2 shillings 3 pence !! Que visent-ils donc en ce moment ? ils veulent sans doute gagner un agio sur la pièce achetée à ce prix, au détriment des porteurs actuels ! car il n'est pas admissible qu'on veuille chasser définitivement une monnaie qui a rendu et peut rendre encore de bons services.

De plus il est injuste que les détenteurs actuels composés en partie d'ouvriers payés samEDI dernier de leurs pauvres salaires, supportent une perte supérieure à 0 fr. 50 qui ramène la piastre à sa valeur d'importation augmentée d'un bénéfice insignifiant qui peut disparaître par la hausse de l'argent sur les marchés monétaires voisins.

On viendra vous dire peut-être monsieur le rédacteur que : nous sommes Français avant tout; nous voulons favoriser la monnaie nationale. Vous pourrez leur répondre de ma part : Français qui mais seulement jusqu'aux cordons de la Bourse quand l'intérêt privé est en jeu.

Les partisans de cette baisse à outrance je ne les connais pas: si plus heureux que moi vous n'ignorez pas leurs noms, demandez leur donc d'approvisionner St-Pierre de pièces françaises de 5 francs si faciles à compter mais qui leur reviendront à 5 fr. 20 rendues ici ? Non je suis convaincu que le commerce local saura ménager les intérêts de la population en enravant l'importation en trop grande quantité du métal argent pour le maintenant à 3 francs de la pièce Mexicaine.

L'honorable président de la chambre de commerce devrait réunir tous ses membres pour t'ancher définitivement cette question certes des plus vitales pour notre petit pays.

Un Lecteur

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, nous ne partageons pas entièrement l'opinion de notre correspondant lecteur.

### DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Halifax 26 février. — Le froid est intense depuis deux jours; le thermomètre marque à Halifax 12° au-dessous de zéro, au Nouveau-Brunswick 22° et dans le Maine 30.

Un cyclone a balayé l'île Maurice, causant d'immenses dommages; un train a été enlevé des rails, cinquante personnes ont été tuées.

Une colonne britannique de la Gambie (Afrique occidentale) a attaqué le chef de traite d'esclaves Fodishla, alors que celui-ci était embarqué. Les Anglais ont

perdu plusieurs officiers et soldats, puis ont dû regagner leurs navires.

Une nouvelle expédition se prépare Halifax 27 février. — Le gouvernement Anglais nie que les troupes britanniques aient été défaites en Gambie. Un important contingent de renforts partira demain de Portsmouth.

Les droits de commerce des Français à Terre-Neuve sont en discussion au parlement Britannique. L'attitude des gouvernements coloniaux est approuvée.

L'élection de Wilson, gendre de Grevy a été invalidée par la chambre des députés par 465 voix contre 2.

A New-York, cinq cas de variole ont été constatés lundi dans une maison de locataires.

28 février. — On rapporte qu'une escarmouche entre les troupes allemandes et russes a eu lieu à la frontière ; des deux côtés, il y a eu plusieurs tués. Cette affaire aurait été suscitée par les allemands qui se seraient servi de l'Aigle russe comme cible dans un exercice de tir.

Sur les confins de la Gambie, les troupes anglaises ont battu les naturels sur les ordres de Fodislah.

L'Administrateur-gérant, A. Lemoine

## Annonces

Les soussignés ont l'honneur d'informer Messieurs les armateurs qu'ils tiennent à leur disposition une grande quantité de glace aux plus bas prix de la place.

Toute quantité de 1000 kilogrammes ou au-dessus sera délivrée à domicile, en ville, ou à une cale du barachois désignée par l'acheteur.

FONTAINE & JOURDAN.

Etude de M<sup>e</sup> P. Pépin avocat-agréé à St-Pierre.

## Vente

### SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

A l'audience des criées du tribunal de Saint-Pierre le lundi dix neuf mars prochain, à deux heures du soir, il sera procédé à la vente aux enchères de l'immeuble ci-dessous désigné.

Une propriété sise à St-Pierre au nord de la ville consistant en une maison avec terrain et dépendances, le tout borné au nord par le domaine au sud par la rue Bourrillon, à l'est par une place réservée et à l'ouest par la rue du Barachois.

Mise à prix huit cents francs ci . . . . . 800 fr. 00

Le dit immeuble a été saisi à la requête de M. J. B. Gouttière, syndic de la faillite G. Paturel, demeurant à St-Pierre sur le sieur Gabriel Laramandy marin pêcheur, demeurant à Saint-Pierre, suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Louis Héguy, huissier à Saint-Pierre en date du 27 Décembre 1893.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé au greffe du tribunal de la colonie.

St-Pierre, le 18 Février 1894

L'avocat-agréé poursuivant,  
Pierre PEPIN.



# DELETTREZ

## PARFUMS & SAVONS

Adoptés par la haute société.

DÉTAIL : 5, boulevard des Italiens, PARIS.

GROS : 45, rue d'Enghien, PARIS.

USINE : 31, avenue du Roule, NEUILLY sur Seine.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

### MOIS DE FÉVRIER 1894

Jours	3 HEURES MATIN				4 HEURES SOIR			
	Haut. Baromét.	Tempér.	Direct. des Vents	Forme des Nuages.	Haut. Baromét.	Tempér.	Direction, des Vents.	Forme des Nuages
20	757 m/m	+ 1	N/O 2	Nim Bru	745	+ 4	S/O 3	Nim. Brum.
21	765	- 4 5	N/O 2	Cir Str.	765	+ 2	N/O 2	Nim. Neige
22	761	+ 1	N/O 2	Nim	761	0	N 1	Cir. Str.
23	759	- 2	S/E 1	Nim	752	+ 3	N/O 1	Nim Neige
24	753	- 8	N/O 3	Nim Neig	756	- 12	N/O 2	Nim
25	766	- 4	N/O 4	Nim	767	- 11	N/O 4	Nim
26	767	- 4	N/E i	Cir Str	765	- 2	N O 2	Cir Str

## PROLONGATION DE LA VIE

PAR

### L'Elixir Godineau

Par

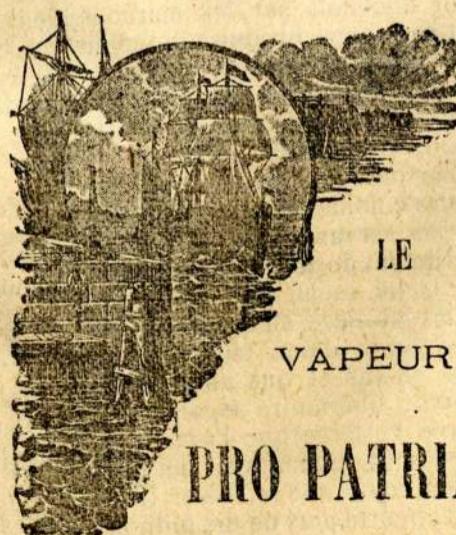
3 FLACONS

50 francs

Port en sus

Unique remède contre l'IMPUISANCE ; il guérit les maladies des reins, de la moelle épinière, de l'Influenza, les anémiques, les épuisés, etc. IL RAJEUNIT ET PROLONGE LA VIE ; c'est essentiellement un élément de réparation ; il donne un sang nouveau d'une force inouïe, d'une richesse incomparable ; ne contenant aucune substance nuisible, il peut être pris à tous les âges sans danger aucun.

Brochure explicative est envoyée gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à l'Administration de l'Elixir Godineau, 7, rue Saint-Lazare à Paris.



## SERVICE POSTAL 1894

Départ de Saint-Pierre	Arrivée à Paris	Départ de Paris	Arrivée à Saint-Pierre
10 Décembre	24 Décembre	29 Décembre	19 Janvier
	31 Décembre	2 Janvier	
24 Décembre	7 Janv. 1894	12 Janvier	2 Février
	14 Janvier	19 Janvier	
8 Janv. 1894	21 Janv 1894	26 Janvier	16 Février
	28 Janvier	2 Février	
22 Janvier	4 Février	9 Février	2 Mars
	11 Février	16 Février	
5 Février	18 Février	23 Février	16 Mars
	25 Février	2 Mars	

Saint-Pierre, — Imp. A. LEMOINE